

DOSSIER D'INSCRIPTION ÉPREUVES DE SÉLECTION AIDE-SOIGNANTE 2018 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Dépôt du dossier : I.F.A.S. du C.H. de Redon		<p>Réservé à l'IFAS</p> <p>N° de DOSSIER :</p> <p>Droits d'inscription :</p> <p>Pièce Identité :</p> <p>Diplôme :</p>
Nom (en Majuscule) : Nom marital (en Majuscule) :		
Prénoms (en Majuscule) : Nationalité (en Majuscule) :		
Date de naissance : Age :		
Lieu de naissance (en Majuscule) : Dtp :		
Adresse (en Majuscule) :		
Ville (en Majuscule) : Code postal :		
Téléphone fixe : Mobile : Adresse mail :		
Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>		
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Concubin(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e)		
TITRE D'INSCRIPTION		
Admissibilité : Aucune condition de diplôme n'est requise		■
Admission : candidats de droit commun et article 13 bis 1° <input type="checkbox"/> d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV (ex : baccalauréat) 2° <input type="checkbox"/> d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V en France 3° <input type="checkbox"/> d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu 4° <input type="checkbox"/> Étudiants infirmiers ayant suivi la première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.		■
Article 13bis de l'arrêté : Fonction Hospitalière <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Etablissement de santé <input type="checkbox"/> Structure de soins Fonction Territoriale <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Etablissement de santé <input type="checkbox"/> Structure de soins Promotion professionnelle (arrêté du 22/07/2008) <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Etablissement de santé <input type="checkbox"/> Structure de soins Autres (Privé) <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Etablissement de santé <input type="checkbox"/> Structure de soins		■
Article 19ter de l'arrêté du 22/10/2005 modifié : - candidats titulaires ou inscrits en terminale : <input type="checkbox"/> du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » <input type="checkbox"/> du baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires		■
Article 19ter de l'arrêté du 22/10/2005 modifié : - candidats titulaires : <input type="checkbox"/> du diplôme d'Etat* d'auxiliaire de puériculture, <input type="checkbox"/> du diplôme d'Etat* d'ambulancier, ou du certificat de capacité <input type="checkbox"/> du diplôme d'Etat* d'aide médico-psychologique, <input type="checkbox"/> du diplôme d'Etat* d'auxiliaire de vie sociale, <input type="checkbox"/> de la mention complémentaire d'aide à domicile, <input type="checkbox"/> du titre professionnel d'assistante de vie aux familles		■

Le candidat qui ne possède pas l'un des titres ou diplômes précédemment cités doit passer les épreuves d'admissibilité	
SCOLARITE ET/OU ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
Etudes suivies (Niveau le plus élevé atteint) :	
Diplôme(s) :..... année d'obtention :	

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

- Je possède un des diplômes, certificats ou titre suivants : DEAP, DEAVS, MCAD, Ambulancier, AMP, T.P. assistante de vie aux familles, je m'inscris à la sélection selon les modalités de l'article 19ter de l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	<u>Choix de la sélection</u>	
- Je possède un des diplômes suivants : baccalauréat « A.S.S.P. » – « S.A.P.A.T. »	Avec dispense de formation	<input type="checkbox"/>
	Sans dispense de formation	<input type="checkbox"/>
- J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur Internet	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance de la note à l'attention du candidat dans le dossier d'inscription et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce document.	<u>Signature du candidat*</u> :	
Fait à : le :		
	*Si mineur, signature du représentant légal	

Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Version consolidée au 01 janvier 2002

Article 1

Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit.

Article 2

Quiconque se sera rendu coupable d'un délit de cette nature, notamment en livrant à un tiers ou en communiquant sciemment, avant l'examen ou le concours, à quelqu'une des parties intéressées, le texte ou le sujet de l'épreuve, ou bien en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, ou bien en substituant une tierce personne au véritable candidat, sera condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement.

Article 3

Les mêmes peines seront prononcées contre les complices du délit.

Article 5

L'action publique ne fait pas obstacle à l'action disciplinaire dans tous les cas où la loi a prévu cette dernière.